

Le parti libéral a fait modifier la loi des édifices publics de façon à protéger la santé et à assurer le bien-être de ceux qui travaillent dans les grands établissements.

Le parti libéral a fermé l'usine à l'enfant de moins de 13 ans.

Le parti libéral a fait décréter l'insaisissabilité des bénéfices auxquels ont droit les membres des sociétés de secours mutuel.

Notre parti a encore encouragé de façon toute spéciale les écoles des arts et métiers.

Et ce n'est pas, croyez-moi, après avoir aussi bien servi les intérêts de la classe ouvrière, que le parti libéral la délaissera, lui faussera compagnie.

La question des accidents du travail agite l'opinion publique. Le gouvernement la règlera le plus tôt possible, en faisant adopter une loi qui, tout en tenant compte des droits des patrons, donnera aux travailleurs toute la protection qu'ils méritent si bien.

L'AUTONOMIE MUNICIPALE

Il est une question qui intéresse spécialement les citoyens de Montréal, c'est l'autonomie municipale. Or le gouvernement verra, en toute occasion, à protéger et faire respecter les droits des municipalités. Mes collègues et moi, nous sommes des partisans de l'autonomie municipale, aussi bien que de l'autonomie provinciale.

CONCLUSION

L'honorable M. Gouin a terminé son discours par une péroraison très chaude et très éloquente.

Les religions chrétiennes, dit-il, enseignent que la pensée de Dieu doit sans cesse être présente à la mémoire des croyants. De même, l'idée de patrie doit toujours être présente à l'esprit des bons citoyens.

C'est cette idée de patrie qui nous guidera dans toutes nos actions, c'est l'amour du vieux patrimoine national qui nous dirigera dans l'œuvre de progrès et d'avancement que nous voulons poursuivre pour notre province. Et quand nous aurons terminé notre carrière, achevé de creuser notre sillon, nous seront satisfaits si l'on dit de nous que nous avons fait quelque chose pour notre pays.